



Broze, le 06 juin 2026

# **MAIRIE DE BROZE**

[www.ville-broze.fr](http://www.ville-broze.fr)

**Patrick LAGASSE**  
Maire

Madame, Monsieur,

À l'issue des élections municipales, je souhaite remercier l'ensemble des habitants ayant participé à ce moment important de la vie démocratique de notre commune.

Avec le conseil municipal, nous nous mettons au travail au service de Broze, dans un esprit d'écoute, de proximité, de rassemblement et d'apaisement.

Notre engagement est de servir l'intérêt général de la commune et de tous ses habitants.

Je souhaite à présent vous faire part de nos projets pour la Commune.

Au début de notre précédent mandat, en 2020, nous avons décidé d'engager un plan de sauvegarde et de rénovation de l'ensemble des bâtiments communaux (Mairie, salle du Conseil Municipal, salle communale et chapelle): rénovation de toutes les toitures, changement des menuiseries de la Mairie et du 1<sup>er</sup> étage de la salle communale, réfection de la façade de la chapelle.

Nous avons fait le choix de réaliser ces travaux sur la durée du mandat, soit 6 années, notamment pour optimiser leurs coûts et obtenir les plus larges subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet.

Au titre du mandat en cours, nous allons procéder de la même manière en planifiant, sur une durée de 6 années, divers travaux.

Nous allons donc étudier la faisabilité et les coûts des projets suivants :

- ✓ Salle communale :
  - rénovation des façades
  - changement des volets de l'étage
  - aménagement paysager des espaces extérieurs
  - réfection du sol
  - changement du réfrigérateur
  - changement progressif des tables et chaises
  
- ✓ Mairie :
  - réfection des toilettes
  - changement du chauffage et installation d'une ventilation intérieure
  
- ✓ Chapelle :
  - rénovation de la peinture intérieure et installation d'un éclairage à l'intérieur
  - changement des fenêtres
  - changement ou réparation de la porte du bâtiment annexe
  - changement des chaises
  
- ✓ Cimetière :
  - construction d'un colombarium et d'un jardin du souvenir
  - reprise de la fissure du mur d'enceinte
  
- ✓ remplacement de l'éclairage du centre-bourg par des lampes à basse consommation;
  
- ✓ nettoyage du lavoir, dans le cadre d'une journée citoyenne.

Nous poursuivrons les travaux de voirie habituels, comme chaque année, outre des travaux de reprise de certains fossés.

Nous prêterons une attention particulière à la réfection des routes du Mauzac et du Village, dégradées par la déviation de la RD 964.

Nous vous tiendrons régulièrement informés, comme nous l'avons fait lors du précédent mandat, des projets retenus, de leur coût, de leur financement et du calendrier de réalisation, notamment via le site Internet de la Commune.

Enfin, sachez que nous sommes à l'écoute de vos éventuelles suggestions que vous pouvez nous transmettre par tout moyen et notamment par courriel à l'adresse mail de la Mairie.

Nous ne manquerons pas de les examiner en Conseil Municipal, et d'y répondre.

Je souhaitais également vous indiquer, qu'en séance du 22 avril 2026, le Conseil Municipal a adopté le Compte Financier Unique (CFU) 2025 et le budget primitif de l'année 2026.

Ces documents ont été publiés sur le Site Internet de la Commune et sont tenus à votre disposition à la Mairie.

Préalablement à l'adoption du budget primitif, il a été décidé, à l'unanimité de tous les membres du Conseil Municipal, de procéder à une augmentation de 2,5% des taux des taxes locales.

Ces taux n'avaient pas été augmentés depuis l'année 2023.

Ils étaient les suivants :

- Taxe foncière Propriétés Bâties: 16,25%
- Taxe foncière Propriétés Non Bâties: 15,73%
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 4,95%

En conséquence de cette augmentation, les taux 2026 sont les suivants:

- Taxe foncière Propriétés Bâties: 16,66%
- Taxe foncière Propriétés Non Bâties: 16,12%
- Taxe d'habitation résidences secondaires : 5,07%

Au cours du précédent mandat, nous avons pris le parti, soit d'augmenter ces taux très faiblement (+2,5% en 2023), soit de n'appliquer aucune augmentation (2020, 2022, 2024 et 2025), ou même de diminuer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en 2021 ( de 36,62 % à 15,35 %) pour atténuer autant que possible une très forte augmentation du taux appliqué par la communauté d'agglomération, afin de ne pas accroître les impôts des habitants de Broze propriétaires de biens immobiliers.

Dans ces conditions, la Commune se trouvait contrainte de reverser, quasiment chaque année, une somme d'argent à l'Etat, sur ses fonds propres, car le montant collecté au titre de ces taxes se révélait inférieur à celui des produits attendus par ce dernier.

C'est pourquoi, nous n'avons eu d'autre choix que d'augmenter ces taux.

A titre de comparaison, je vous communique quelques taux de Taxe foncière sur les Propriétés Bâties, en vigueur dans d'autres communes avoisinantes, en 2025 :

Montels : 18,01% - Cahuzac sur Vère : 31,18% - Castelnau-de-Montmiral : 26,31%  
Le Verdier : 23,40% - Vieux : 29,69% - Saint Beuzile : 19,55% - Cestayrols : 27,75%  
Senouillac : 26,14% - Bernac : 23,00% - Lagrave : 30,00% - Rivières : 34,17% -  
Gaillac : 35,72% - Brens : 32,26%.

Enfin, je vous rappelle que je me tiens à la disposition de chacun(e) d'entre vous et vous invite à me contacter en cas de besoin.

Bien à vous.

**Le Maire,  
Patrick LAGASSE**